

CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ
SÉANCE du 5 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 29 août s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-
 MM Nathalie PELOURDEAU, Aurélie AUBRY, Anthony ROUGET, Franck PORNIN,
 Rémi TROTTIER, Joël FOURNIER, Héliéna RAIMBAUD et Jean-Claude CHARLES.

Formant la majorité des membres en exercice ;

Étaient absent excusés :

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Aurélie AUBRY.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	11
	Votants :	11

Les procès-verbaux des 4 et 13 juillet 2016 sont lus et adoptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

ORDRE DU JOUR

Communauté de communes du Pays de Craon

2016/059 Avis du conseil municipal sur le rapport d'activité 2015

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 juin 2016 approuvant le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2015 au maire, en date du 29 juin 2016 et la proposition du Président d'accompagner cette présentation, lui-même ou un des Vice-présidents à la demande de la commune,

Monsieur Gaétan CHADELAUD, Maire de la Roë et Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Craon en charge de la Communication, Relations entre les communes et syndicats, est venu présenter au conseil municipal le rapport d'activités 2015 dont les grands projets en cours sont le très haut débit, le centre aquatique de Craon ainsi que le contournement routier de Cossé-le-Vivien. Une fois présenté, le conseil municipal, après délibération, prend acte du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon et émet un avis favorable.

2016/060 Projet éolien sur la commune de Quelaines-Saint-Gault

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes :

Porteur du projet	
Société	Energie TEAM SAS, développeur et exploitant du parc éolien de Cossé-le-Vivien

Contexte du projet

Le projet	<p>Zone de Développement Eolien portée par la Communauté de Communes, validée par le Préfet en juin 2009.</p> <p>Le projet compte 3 éoliennes, d'une puissance de 2,35 mégawatts, soit 7,05 MW installés. Ce projet se situe à l'ouest de la commune de Quelaines-Saint-Gault, route de Cossé-le-Vivien et de Cosmes.</p> <p>Le projet représente un investissement d'environ 9 millions d'euros.</p> <p>Sur le plan environnemental, ce projet permettra d'éviter l'équivalent de 4 200 tonnes de CO₂ par an et approvisionnera en électricité l'équivalent de 7 000 habitants (hors chauffage).</p>
Soutien des élus	<p>juin 2009 : arrêté préfectoral de Zone de Développement Eolien pris par le Préfet de la Mayenne</p> <p>juillet 2012 : présentation du projet éolien en conseil municipal de Quelaines-Saint-Gault et délibération favorable à la poursuite des études</p> <p>décembre 2012 : début des études naturalistes et maîtrise foncière</p> <p>juillet 2013 : sortie terrain avec les élus, propriétaires/exploitants et Mayenne Nature Environnement</p> <p>mai 2014 : présentation du projet en pôle éolien départemental</p> <p>juin 2014 : présentation d'une implantation au nouveau conseil municipal</p> <p>novembre 2014 : seconde présentation du projet en pôle éolien</p> <p>décembre 2014 : réunion publique d'information à la population de Quelaines-Saint-Gault</p> <p>mai 2015 : finalisation des études et dépôts des dossiers de demande d'autorisation de construire et d'exploiter</p> <p>juillet/août 2016 : enquête d'utilité publique</p>
Concertation	<p>Communication sur l'éolien dans la presse, bulletins municipaux et par le biais d'une réunion publique sur la ZDE puis sur le projet.</p>
Consultation des services	<p>Pré-consultation de Météo France, Armée de l'air et DGAC : avis favorable respectifs les 10 mai 2012, 16 mai 2012 et 25 juillet 2012.</p> <p>Autres services techniques : avis favorables de tous les services consultés.</p>
Schéma Régional Eolien (SRE)	<p>Le projet éolien se trouve à l'intérieur d'une zone favorable du Schéma Régional Eolien des Pays de la Loire.</p>
Etudes réalisées	<p>Avant de déposer les demandes d'autorisations de construire et d'exploiter, le porteur de projet a mené une étude d'impact, réalisée sur plusieurs volets par différents bureaux d'études spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volet naturaliste, Mayenne Nature Environnement - composante paysage/patrimoine, Encis Environnement - partie acoustique, Echopsy - étude d'impact, Encis Environnement

Synthèse

La collectivité a été à l'initiative d'une Zone de Développement Eolien, validée par le Préfet en juin 2009. Dès lors, le porteur de projet Energie TEAM pouvait y étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le secteur à l'ouest de Quelaines-Saint-Gault.

La démarche de développement d'un projet éolien sur le territoire de Quelaines-Saint-Gault a été approuvée par le conseil municipal, ainsi que les propriétaires et exploitants des terrains. Le porteur de projet a donc lancé un certain nombre d'études, sur les aspects environnementaux, paysagers/patrimoniaux et acoustique, en vue de constituer une étude d'impact. Une demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter a été déposée en Préfecture en mai 2015.

La mise en service du parc éolien pourrait intervenir d'ici un à deux ans. La construction et l'exploitation du parc éolien de Quelaines-Saint-Gault seront ensuite confiées à Energie TEAM Exploitation (centre de conduite basé à Candé dans le Maine-et-Loire).

Une enquête publique concernant la demande présentée par SAS Ferme Eolienne de Quelaines, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité, s'est ouverte du lundi 11 juillet 2016 au mercredi 24 août 2016. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et invité à consulter les pièces du dossier, émet un avis **favorable** à ce projet.

2016/061 Futur lotissement « des Vignes »- validation du plan de bornage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de bornage provisoire du futur lotissement « Les Vignes » réalisé par la société Kaligéo de Changé. Situé sur la route de La Chapelle Craonnaise, dans la continuité du lotissement de la Frarie, la surface totale du futur lotissement représente 3ha33a79ca. Le Conseil municipal, après délibération, **valide** le plan de bornage provisoire tel qu'il est présenté et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Offre pour l'achat d'un terrain en agglomération

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une proposition d'achat de terrain d'une superficie de 1405m², situé en agglomération, a été transmise par Monsieur JONCHERAY. Cette offre étant cohérente avec la future carte communale, le Conseil municipal demande au maire des informations complémentaires pour permettre l'avancement de ce dossier.

2016/062 Logement au 15 rue Lamartine vacant au 1^{er} septembre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Madame Sonia GIBOIRE le 31 août 2016, l'appartement situé 15, rue Lamartine était vacant. Madame Céline GIRET était candidate pour louer ce logement au 1er septembre 2016. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la décision de Monsieur le Maire d'avoir retenu ce nouveau locataire. Le montant du loyer est à ce jour de 431.01 €. Le montant de la caution est égal à un mois de loyer soit 431.01 €. Le locataire est redevable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 5.90 €/mois de janvier à octobre, cette somme sera régularisée dès la connaissance du montant définitif au mois de novembre. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail et tous les documents s'y rapportant.

Salle multiactivités

Dans le cadre de la demande de subvention adressée au GAL Sud Mayenne, deux devis de test d'étanchéité à l'air ont été sollicités auprès des sociétés LCA de Renazé et Eco Energie Conseil de Changé.

Joël Fournier, rapporteur de la commission Cadre de Vie, propose au conseil municipal un nouveau tarif de location pour la salle. Ces derniers doivent être affinés ; un nouveau règlement intérieur doit également être écrit.

2016/063 Prise en charge de la formation BAFD de Claire TOURATIER par le CIAS

Par délibérations en date du 20 janvier 2014 et 8 février 2016, le Conseil Municipal décidait de prendre à sa charge le montant total de la formation BAFD Général et de Perfectionnement de Madame Claire TOURATIER, agent communal, pour un montant de 955,00€, ainsi que ses frais kilométriques. Ces formations se sont déroulées à Angers (49) du 3 au 7 mars 2014, du 10 au 14 mars 2014 et du 4 au 9 avril 2016 en demi-pension.

L'agent communal intervenant sur les accueils périscolaires du RPI Marigné-Peuton/Simplé, Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une aide financière de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne pour la prise en charge de cette formation.

Madame TOURATIER travaillant également à l'ALSH Simplé/Denazé, la commune peut solliciter une participation auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Monsieur le maire précise que cette participation concerne le solde à charge après aide de la CAF, au prorata du temps de travail de Madame TOURATIER à l'ALSH Simplé/Denazé géré par Familles Rurales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à effectuer et signer tout document relatif aux demandes de participation financière adressées à la CAF, ainsi qu'au CIAS du Pays de Craon.

2016/064 Devis panneaux de signalisation

Monsieur Anthony BARREAU, adjoint au maire, informe le Conseil Municipal que les panneaux de signalisation
CRCM du 5 septembre 2016

des entreprises en agglomération nécessitent une réfection pour permettre une meilleure visibilité. Un devis a été sollicité auprès de la société SIGNAUX GIROD. Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition et après en avoir délibéré, accepte l'offre de la société SIGNAUX GIROD pour un montant total de 476.23 € et autorise le maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Foyer des Jeunes

Monsieur Anthony BARREAU, adjoint au maire, souhaite faire un point sur la constitution du bureau du foyer des jeunes ainsi que sur le règlement intérieur du local mis à leur disposition. Le conseil municipal décide de convoquer les jeunes à une réunion le samedi 17 septembre à 10h00 à la mairie.

Commerce et dépôt de pain

Commerce : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une ordonnance de référé prise par le Tribunal de Laval fixe la date de sortie du gérant actuel au 10 septembre 2016 dernier délai. La procédure en cours est suivie par Maître Chauveau-Gramon, huissier de justice.

Afin de rendre service aux habitants, un dépôt de pain est assuré par Claire Touratier, agent communal, sur commande les mardis et vendredis (commande le lundi pour le mardi, le jeudi pour le vendredi).

2016/065 Remboursement du branchement provisoire pour les Simpléïades

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune a réglé la facture de branchement et de consommation électrique provisoire lors des Simpléïades 2016. Il propose de demander le remboursement de cette facture au Comité des Fêtes, organisateur de l'évènement, d'un montant de 46.11€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de demander le remboursement de la facture d'un montant total de 46.11€ et accepte le chèque rédigé par le Comité des Fêtes.

2016066 Echange de parcelles pour la création du futur lotissement « Les Vignes »

Dans le cadre de la création du futur lotissement communal, Monsieur le maire informe le conseil municipal que le terrain de 4ha52a46ca acquis par la commune et situé route de Denazé n'est pas accepté dans la future carte communale. Après réflexion, la commune a proposé un échange de terres à Monsieur Patrice BALAVOINE-ANGAU, propriétaire des parcelles cadastrales ci-après désignées, d'une surface totale de 3ha33a79ca : - section A – parcelles n°738, 736, 730, 728, 499, 735 et 733.

En échange, la commune décide de céder à Monsieur Patrice BALAVOINE-ANGAU les parcelles désignées ci-après et dont il est propriétaire, d'une surface totale de 4ha52a46ca : - section A parcelles n°122, 123, 124, 581 et 580. L'échange a lieu sans soulte. L'ensemble des frais relatifs à cette affaire seront pris en charge par la commune. Hors la présence de Madame Nathalie PELOURDEAU, épouse d'un des membres du GAEC de la Futaie, société exploitant les parcelles appartenant à Monsieur Patrice BALAVOINE-ANGAU.

Le Conseil municipal, après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,

- Décide l'échange des parcelles sus-mentionnées, à savoir :

cession par la commune d'une superficie de 4ha52a46ca au profit de Monsieur Patrice BALAVOINE-ANGAU ;

cession par Monsieur Patrice BALAVOINE-ANGAU d'une superficie de 3ha33a79ca au profit de la commune ;

- Désigne l'étude de Maître GILET – Notaire à Quelaines Saint Gault pour la rédaction de l'acte authentique à venir ;

- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

Remplacement radiateur dans un logement communal : Un radiateur doit être remplacé dans le logement communal situé au 11, rue Lamartine, l'actuel n'étant pas adapté à la taille de la pièce. Le conseil municipal accepte la proposition de la société Gendreau pour un montant de 393.76€ HT.

Devis bascule : La plaque signalétique de la bascule devant être remplacée, le conseil municipal valide la proposition de la société Atlantic Pesage d'un montant de 1735€ HT.

Chauffe-eau terrain des sports : Monsieur Jean-Claude CHARLES, Conseiller municipal, signale que les deux chauffe-eau des vestiaires sont en panne. Des devis vont être demandés afin d'estimer le coût des travaux.

Argent de poche : le chantier de cet été s'est bien déroulé. Monsieur le maire souhaite remercier Jean-Claude CHARLES pour sa disponibilité.

P'tit Simpléen : dans un souci de lisibilité du bandeau rouge en première page, le conseil municipal décide que les informations paraîtront en blanc (au lieu de noir actuellement).

Lotissement de la Frarie : Monsieur Anthony ROUGET, conseiller municipal, porteur d'une plainte de certains habitants du lotissement de la Frarie, fait la lecture d'un courrier, remis ensuite au maire en mains propres. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il va se déplacer chez la personne en cause des nuisances.

Monsieur le maire informe le conseil municipal du décès de Monsieur Adrien CARON le 27 juillet dernier.

Prochaines manifestations :

Repas Simplé Burlesque	samedi 17 septembre 2016
Spectacle des Embuscades	dimanche 25 septembre 2016
Marché d'automne	samedi 15 octobre 2016
Repas des aînés	samedi 22 octobre 2016

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 3 octobre 2016 20h15'

Séance levée à 23h30'

Le secrétaire de séance

Aurélie AUBRY

Le Maire

Yannick CLAVREUL